

# ÉLECTIONS 2011 AU CNU

## CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

### SGEN-CFDT : UN SYNDICAT DE PROPOSITIONS ET D'ACTIONS

#### NOTRE AMBITION

Nos élus veilleront à :

- **Faire adopter, faire publier et faire respecter, dans chaque section, des critères de qualification, de promotion et d'évaluation.**

Ils doivent :

- **être reconnus** par la communauté universitaire de la section, tenir compte des contextes locaux (universités pluridisciplinaires, universités sous- ou sur-encadrées, petits ou grands établissements, etc.) et des spécificités thématiques ;
- **être transparents** et inscrits dans la durée ;
- prendre en compte le pluralisme des écoles scientifiques ;
- **assurer le respect des principes communs** d'impartialité, équité et non discrimination.
- **Faire reconnaître toutes les missions** qu'exercent les enseignants-chercheurs et leur diversité, ainsi que la variété des trajectoires personnelles.

- **Assurer l'équilibre entre les rôles** du CNU et des établissements (promotions, CRCT, évaluations).
- **Donner une information régulière** sur les pratiques effectives des sections du CNU : sur les résultats des sessions à la fois quantitatifs (comptes rendus, données statistiques) et qualitatifs (transmission des résultats d'évaluation aux enseignants-chercheurs, qui peut donner lieu à un droit de réponse, sous la forme d'un échange entre la personne évaluée et la section du CNU ou sous la forme d'une possibilité de recours).
- **Faire respecter un fonctionnement collégial** des sections.
- **Homogénéiser les pratiques** entre les sections, par un travail en ce sens au sein de la commission permanente du CNU (CP-CNU).
- **Faire que les sections disposent de moyens** humains, matériels et financiers, à la hauteur des nouvelles missions et ambitions du CNU.

[ JE VOTE ]  
[ SGEN-CFDT ]

Nos élus veilleront également à :

- **Améliorer le pluralisme** au sein de la CP-CNU.
- **Concevoir le nouveau rôle d'évaluation** des enseignants-chercheurs par le CNU (instance composée en majorité d'élus) en prenant en compte la place de ceux-ci au sein de leurs équipes pédagogique, scientifique et administrative : l'évaluation doit être pensée comme un éclairage apporté aux collègues dans l'exercice de leur métier.
- **Prendre en compte, dans l'évaluation de l'activité « recherche »,** toutes les dimensions et toutes les formes de celle-ci (recherche fondamentale, recherche appliquée, disciplines tournées vers l'action) et ne pas la baser que sur la bibliométrie.

#### DES PROPOSITIONS POUR MIEUX EXERCER LES MISSIONS CLASSIQUES DU CNU ET REUSSIR LES NOUVELLES

- **La section doit énoncer et publier ses critères** pour les qualifications, pour les promotions, pour l'attribution des CRCT et pour l'évaluation.
- **Chaque dossier doit être expertisé par deux rapporteurs.**
- **La section doit veiller à la déontologie** en matière de promotion et de CRCT. Lorsque sur la base des critères de la section, les dossiers d'un collègue non membre et d'un membre du CNU sont jugés de même niveau, la règle devrait être de privilégier le dossier du collègue non membre.
- **Les commissions de groupe pour les recours** relatifs aux qualifications doivent bénéficier d'une publicité suffisante et ménager le temps nécessaire aux auditions et aux délibérations.



[www.sgen.cfdt.fr](http://www.sgen.cfdt.fr)

## Sgen-CFDT : un syndicat de propositions et d'actions

### L'APPORT D'UNE VISION SYNDICALE POUR LE NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION DU CNU

L'évaluation individuelle n'a de sens que si elle **favorise le suivi et l'évolution de carrière**, en étant **au service de l'enseignant-chercheur**. Il convient pour cela de :

- **Sortir d'une évaluation strictement disciplinaire : elle devra prendre en compte les conditions d'exercice particulières** des enseignants-chercheurs au sein de leurs équipes et dans les établissements, qui peuvent être très différentes (taux d'encadrement, environnement).
- **Faire reconnaître toutes les responsabilités des enseignants-chercheurs (collectives, administra-**

**tives, pédagogiques), ainsi que tous leurs niveaux d'implication** (projets collectifs, dans et hors de leurs établissements).

- **Refuser le principe de classement réducteur** par niveau de types A à D, tel qu'il existe dans d'autres cadres.
- **Promouvoir des évaluations individuelles réparties sur l'ensemble des membres élus et nommés** de la section, qui soient donc le fruit d'une discussion entre les rapporteurs et l'ensemble des membres de la section.

### NOS LISTES VISENT À RESPECTER UNE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE :

- **de la diversité des champs disciplinaires** concernés dans les sections,
- **des établissements d'affectation** des enseignants-chercheurs,
- **de la répartition entre les femmes et les hommes.**

>>> **Le Sgen-CFDT encourage l'implication de collègues jeunes.**

### ORGANISATION DU VOTE

- Scrutin de liste à la proportionnelle, au plus fort reste et **sans panachage.**
- Vote à un tour, par collège (MCF, PR), par section CNU, **par correspondance.**
- Le matériel électoral sera mis à la disposition de chaque électeur par son établissement.

**Dans notre profession de foi, les désignations des personnes concernent indifféremment des femmes et des hommes.**

### FÉDÉRATION DES SGEN-CFDT

47-49 Avenue Simon Bolivar,  
75950 Paris cedex 19, 01 56 41 51 14  
suprecherche@sgen.cfdt.fr

### ENGAGEMENTS DES ÉLUS SOUTENUS PAR LE SGEN-CFDT

- **Ils veilleront à la représentation de l'ensemble des thématiques** de recherche au sein de la section.
- **Ils accompagneront les candidats** pour les qualifications, les promotions, les demandes de CRCT et les évaluations.
- **Ils défendront la reconnaissance** des activités pluridisciplinaires et interdisciplinaires.
- **Ils feront circuler les informations** disponibles sur les pratiques de fonctionnement d'autres sections lorsqu'elles permettent d'améliorer le travail dans leur section.
- **Ils interviendront** pour que, au terme de son mandat, chaque section fasse le bilan des pratiques d'évaluation mises en place et des résultats obtenus.
- **Ils lutteront contre les dérives de l'auto-promotion :** l'appartenance au CNU ne doit pas favoriser l'obtention d'une promotion.
- **Ils défendront des pratiques transparentes**
  - lors de la désignation des rapporteurs et des experts par les bureaux des sections, que ce soit pour les qualifications, les promotions ou les évaluations des enseignants-chercheurs ;
  - par une circulation de l'information entre les membres du bureau et l'ensemble des membres de la section ;
  - par la désignation d'au moins deux rapporteurs pour le traitement des dossiers ;
  - par un temps suffisant consacré à l'examen de chaque dossier en session.

**Votez et faites voter pour les listes Sgen-CFDT et les listes soutenues par le Sgen-CFDT**